

Délibération N° 2024.05.007

OBJET : SEASY – AEP – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le VINGT DEUX MAI à 18h30, les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle du Conseil d'Orcemont, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU,

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra	X	X	X
	AVENEL François	X	X	
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BARDIN Dominique	X	X	X
	BERNIER Didier	X	X	X
	BICENKO Katherine	X	X	X
	BOURGY Marc	X	X	X
	COPETTI Isabelle	X	X	
	COQUELLE Daniel	X	X	X
	DRAPIER Valère	X	X	X
	GATINEAU Christian	X	X	X
	JEGAT Joëlle	X	X	X
	LE SCIELLOUR Claude	X	X	X
	LENTZ Jacques	X	X	X
	LOPEZ Antoine	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre	X	X	X
PORTHAULT Jérôme	X	X	X	
TROGER Jacques	X	X	X	
CA ETAMPOIS		-	-	-
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	SARRAZIN Fabrice (pouvoir de José CORREIA)	X	X	X
GARANCIERE-EN-BEAUCE	COURTE Ghislaine	X		X
	TOTAUX	21 (+1 pouvoirs)	20 (+1 pouvoir)	18 (+1 pouvoir)

Autres personnes présentes	Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services Madame Marie-Aude de MOLLIENS Directeur Général Adjoint
----------------------------	--

Absents excusés : Monsieur José CORREIA donne pouvoir à Monsieur Fabrice SARRAZIN.

Monsieur Daniel COQUELLE est élu secrétaire de séance.

Date convocation	15/05/2024
Nombre délégués en exercice	40
Nombre délégués prenant part au vote	20
Pour	21
Contre	-
Abstentions	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le budget primitif 2024 concernant le service eau potable ;

VU la délibération de ce jour approuvant le compte administratif et le compte de gestion 2023 du service eau potable ;

VU la délibération de ce jour décidant de l'affectation des résultats 2023 ;

VU le projet de budget supplémentaire 2024 du service eau potable ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget supplémentaire 2024 du service eau potable qui s'établit de la façon suivante :

- Section d'exploitation -

Chap.		Montants	Chap.		Montants
011	Charges à caractère général	295 500,00 €	002	Excédent de fonctionnement	3.211.458,22 €
012	Charges de personnel	7 000.00 €	013	Atténuations de charges	- €
014	Atténuations de Produits	- €	70	Ventes de Produits	- €
022	Dépenses Imprévues	- €	74	Subventions	- €
65	Autres charges de gestion courante	200.00€	77	Produits Exceptionnels	- €
67	Charges exceptionnelles	408 758,22 €			
68	Dotations et provisions	- €			
023	Virement à la section d'investissement	2 500 000,00 €			
	TOTAL	3.211.458,22 €		TOTAL	3.211.458,22 €

- Section d'investissement -

Chap.		Montants	Chap.		Montants
020	Dépenses imprévues	3 300.00 €	001	Solde d'exécution reporté	671 567,00 €
041	Opérations Patrimoniales	- €	021	Virement de la section de fonctionnement	2 500 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	90 735.50 €	040	Opération d'ordres de transfert entre sections	- €
21	Immobilisations corporelles	1 076 020.87€	1064	Plus-value cessions-Actif	3 333.33 €
23	Immobilisation en cours	1 423 880.60 €	13	Subventions	849 297.00 €
27	Autres immobilisations financières)	1 430 260.36 €			
	TOTAL	4 024 197.33 €		TOTAL	4 024 197.33 €

Fait à Ablis, le 27 mai 2024



Le Président : Jean-Pierre MALARDEAU